

Développer des services mutualisés : l'économie de la fonctionnalité

Le principe :

Le développement de services mutualisés au sein d'une opération ou d'un quartier est étroitement lié à la notion d'économie de fonctionnalité. L'objectif est qu'au lieu de vendre un objet qui ne sert qu'à son propriétaire, ce même objet dépasse la notion de propriété et dispose alors d'une valeur d'usage pour un groupe de personne.

Les conditions :

- L'objet en question doit rendre service. L'intérêt d'une telle démarche est de limiter la consommation d'objets de même nature par plusieurs particuliers pour en acheter qu'un qui sert à un groupe. Souvent, il s'agit d'usages ponctuels, donc qui peuvent facilement se partager et qui limitent les coûts (laverie, partage de voiture, de vélos, etc.).
- Le développement de cette approche permet la durabilité du quartier et du projet, car les impacts environnementaux de l'achat individuel de biens matériels sont minimisés, le cycle de vie est optimisé, les usagers réalisent des économies et une forme de lien social émerge.

Les coopératives d'habitants sont une solution intéressante pour développer les services mutualisés : salle commune, chambre d'amis, voitures et vélos partagés, etc..

Exemple de projet :

L'Ademe a développé des projections fictives de services mutualisés dans le rapport " Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050 ". Par exemple, le choix d'un écosystème coopératif par le bailleur social et les copropriétaires du quartier du Bas en Haut a permis d'impulser la mise en place de services mutualisés. Par exemple, un espace de cuisine collectif au sein de l'espace de services est installé : il permet de sensibiliser les habitants membres du réseau sur les enjeux de la nutrition et du gaspillage alimentaire, notamment dans le cadre du programme "je cuisine moi-même".

